

COVID-19 – Message du directeur général de la Ville

Bonjour,

À la suite des nouvelles mesures complémentaires annoncées aujourd’hui par le gouvernement du Québec, la Direction générale de la Ville de Lévis a pris la décision de fermer les bureaux administratifs, et ce, jusqu’au lundi 13 avril. **D’autres précisions seront communiquées au cours de la journée du mardi 24 mars, à la suite des orientations que nous aurons sous peu par l’Union des municipalités du Québec et par le gouvernement du Québec.**

Maintien des activités pour les employés exerçant des tâches essentielles

À compter de demain soir (mardi 24 mars), seul un groupe restreint d’employés exerçant un rôle dans des activités critiques ou essentielles au maintien d’une continuité des opérations demeureront en poste sur les lieux de travail. Il incombe aux gestionnaires d’informer les employés visés par les tâches essentielles au maintien des opérations. L’employé qui n’a pas reçu d’instruction à cet effet doit communiquer avec son gestionnaire directement.

Pour le moment, les services suivants sont considérés comme étant des activités critiques ou essentielles :

- Police (et le personnel administratif nécessaire au maintien de la mission)
- Incendie
- Service de traitement des eaux
- Gestion des matières résiduelles
- Centrale 911
- Service des équipements motorisés
- Service de la paye (pour la journée du 24 mars uniquement)
- Déneigement

Employés appelés à travailler de la maison en mode télétravail

La Direction des technologies de l’information déploie présentement des efforts remarquables pour permettre aux employés d’accomplir leurs tâches à distance, lorsque possible. Ces capacités continueront à s’améliorer et de nouvelles solutions d’accès à distance seront déployées dans les prochaines heures. De ce fait, les membres du personnel sont appelés à demeurer disponibles et à travailler sur les mandats demandés par leur gestionnaire.

Employés qui sont appelés à retourner à la maison et qui ne seront pas en télétravail

Les employés qui ne disposent pas des outils nécessaires pour effectuer du télétravail et ceux dont les tâches s’effectuent difficilement de la maison, doivent demeurer disponibles afin de venir en renfort aux

collègues qui occupent des fonctions essentielles ou encore à la communauté.

Précisions sur les conditions de travail (banque de congés)

Nous tenons à limiter au maximum l'impact de la présente situation auprès des employés. De ce fait, l'administration a pris la décision de geler l'usage des banques de temps, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, aucune utilisation des banques ne sera nécessaire.

Nous vous invitons à suivre l'évolution des consignes mises en lignes à la page suivante :

<https://www.ville.levis.qc.ca/employes>

Simon Rousseau
Directeur général

Affichage

Nous demandons aux gestionnaires d'imprimer le présent PDF et de l'afficher dans les lieux de travail du personnel n'ayant pas accès à un poste informatique.

Nous vous remercions de vos efforts communs, de votre engagement et de votre solidarité.